



COMMUNE DE HAUTECOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022 COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt deux

Le VINGT-QUATRE FEVRIER à dix-neuf heures, en session ordinaire,

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **Mairie**, sous la présidence de Madame Annie LEDUC.

Sont présents : Mr Borlet Denys, Mme Brun Nadine, Mr Burgos Joël, Mr Bulet Daniel, Mr Clarey Pierre-Marie, Mme Fraissard Valérie, Mr Gaspard Martial, Mme Leduc Annie, Mr Marcaille Laurent, Mr Paboeuf Florian, Mr Sellier Joseph, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Absents Excusés :

Monsieur Pierre-Marie CLAREY a été élu secrétaire

Approbation du compte rendu de la séance du 22 novembre 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 novembre 2021 et n'apporte aucune correction.

1 – Finances communales

1. Présentation du bilan financier 2021 :

La présentation du bilan financier pour l'année 2021 sous forme de tableaux synthétiques a permis de dégager les opérations de l'année écoulée :

- ⇒ Les dépenses réelles de Fonctionnement ont diminué de 9 % entre 2020 et 2021 passant de 456 219.26 € à 419 850.49 €.
- ⇒ Les recettes de la section de Fonctionnement, hors excédent reporté et hors cession, connaissent une évolution de 2.57 % entre 2020 et 2021.
- ⇒ L'ensemble des dotations de l'Etat s'élève à 39 513 € en 2020, contre 37 914 € en 2019 : soit une augmentation de 4.22 %.

Par contre, en 2021, l'ensemble des dotations de l'Etat est en baisse, le montant s'élève à 36 569 € soit une diminution de 4 % par rapport à 2020.

- ⇒ La section de Fonctionnement présente un solde d'exécution positif d'un montant de 227 152.55 €
- ⇒ Les dépenses totales de la section d'Investissement comprennent :
 - La subvention d'équipement versée, pour un montant de 3 203.45 € afin de régler des travaux de raccordement ENEDIS
 - Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 33 271.37 €
 - Les travaux dont le montant total s'élève à 211 215.22 €
- ⇒ Les recettes totales de la section d'Investissement en 2021 comprennent :
 - Les dotations, fonds divers et réserves, c'est-à-dire le FCTVA pour un montant de 31 105.35 €, et la taxe d'Aménagement pour un montant de 6 950.05 €.
 - L'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent est capitalisé dans ce chapitre pour un montant de 187 796.27 €.
 - Les subventions d'Investissement s'élèvent au total à 92 430 € : ce montant comprend 55 720 € de subvention versées par le Conseil Régional et l'Etat pour la rénovation du groupe scolaire ; ainsi que par le Conseil Départemental et la DRAC pour les travaux à l'église et les travaux de voirie. Un solde de 6 710 €, a été versé par la CCCT au titre des TEPCV pour les travaux de rénovation de l'éclairage public en 2019-2020. Le solde de 30 000 € a également été versé par la région concernant les travaux de restructuration de la salle polyvalente réalisés en 2020.

⇒ La section d'Investissement présente un solde d'exécution négatif d'un montant de 110 188.78 euros
Les principaux indicateurs de la dette se répartissent ainsi :

Epargne de gestion	155 648.11 €.
Epargne brute	145 221.27 €
Taux d'épargne brute	26 %
Epargne nette	105 363.07 €
Taux d'endettement	55 %
Ratio de structure d'endettement	9 %
Capacité de désendettement	2 ans
Encours de la dette par habitant	991 €
Annuité de la dette par habitant	162 €

Concernant le budget Eau et Assainissement :

- ⇒ La section de Fonctionnement présente un solde d'exécution positif d'un montant de 3 265.00 €
- ⇒ La section d'Investissement présente un solde d'exécution positif d'un montant de 10 426.94 €

2. Approbation des comptes de Gestion 2021

Madame le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Principale de Moûtiers (73600), et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE les comptes de gestion du budget Général et du Budget Eau et Assainissement du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs- Budget Général et Budget Eau et Assainissement pour le même exercice.

3. Approbation des comptes Administratifs Budget Général – Budget Eau et Assainissement 2021

Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les comptes Administratifs communaux de l'exercice 2021, Budget Général et Budget Eau et Assainissement.

Le conseil municipal constate que la présentation des comptes administratifs est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les services menés et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Daniel BURLET, élu Président de séance rapporte le compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme le Maire.

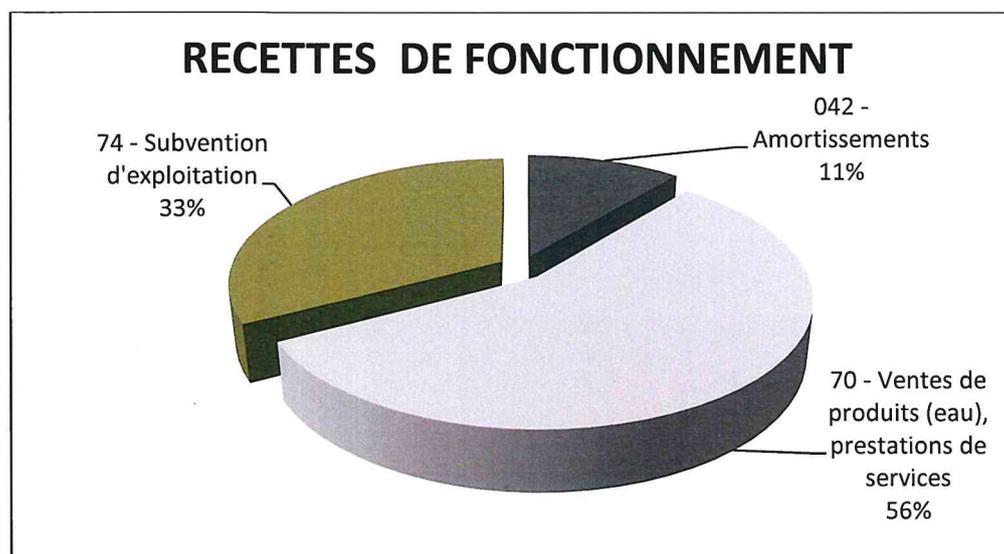
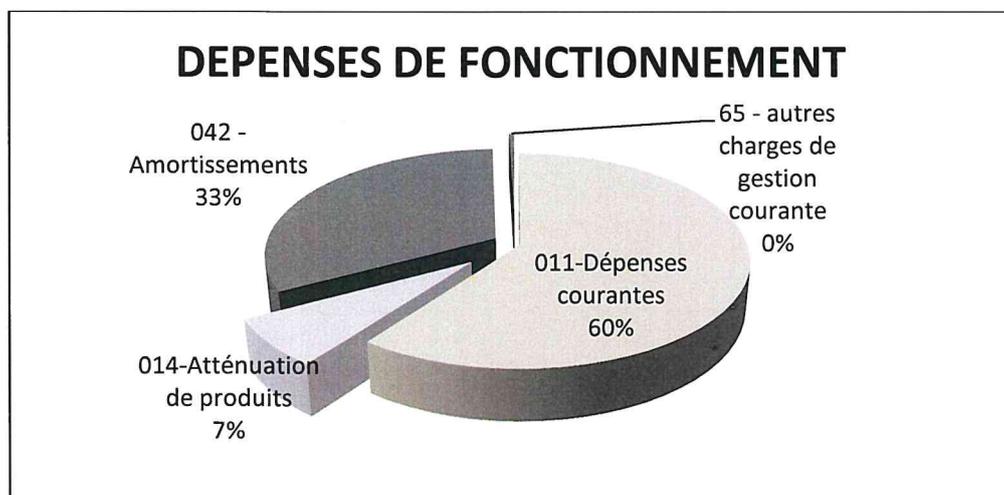
Mr Daniel BURLET, président de séance, donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, du budget général, et du budget Eau et Assainissement et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Budget Général :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	419 850.49 €
Recettes :	647 003.04 €

Résultat de Fonctionnement global 2020 : Excédent de : + 227 152.55 €



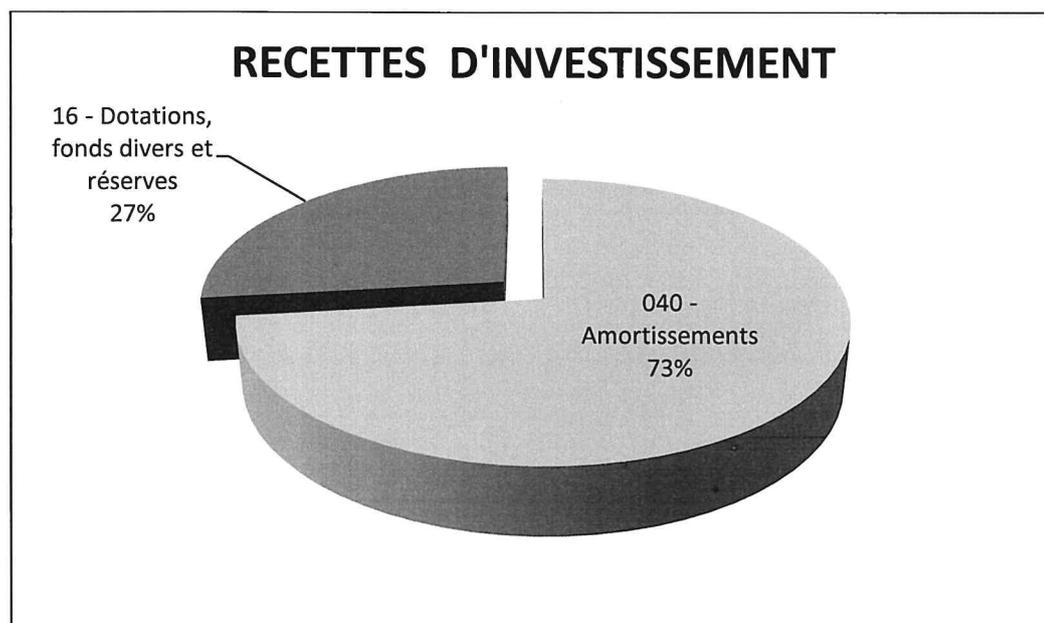
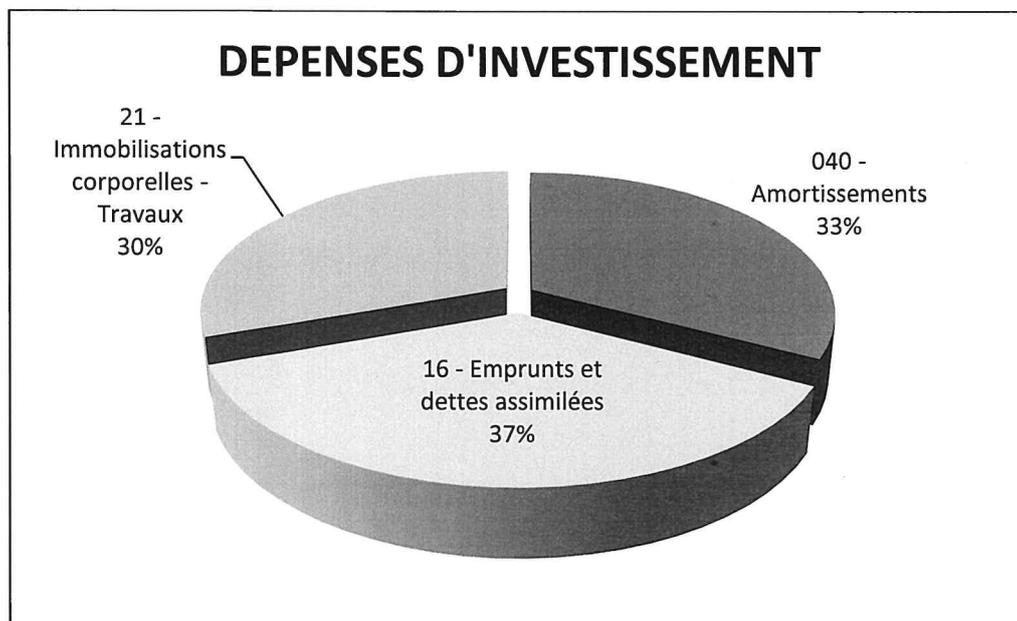
Section d'Investissement

Dépenses : 435 486.31 €

Recettes : 324 656.84 €

Résultat d'Investissement global : Déficit de : - 110 829.47 €

Soit résultat global 2020 Excédent de : + 116 323.08 €



Budget Eau et Assainissement :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 81 701.46 €

Recettes : 84 966.46 €

Résultat de Fonctionnement 2020 : Excédent de + 3 265.00 €

Section d'Investissement

Dépenses :	28 508.05 €
Recettes :	38 934.99 €

Résultat d'Investissement 2020 :	Excédent de + 10 426.94 €
Soit résultat global 2020	Excédent de + 13 691.94 €

Après avoir entendu en séance, le rapport de Mr le président de séance, Mme le Maire ayant quitté la séance, Le conseil municipal après en avoir délibéré par, 11 voix pour, Aucune Abstention, APPROUVE les comptes administratifs de la commune pour l'exercice 2021, du Budget Général et du Budget annexe Eau et Assainissement.

4. Affectation des Résultats 2021

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de Fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal de la commune et du budget annexe Eau et Assainissement.

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter l'excédent de la section de Fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal à la section d'Investissement pour un montant de 110 829.47 €, et à la section de Fonctionnement pour un montant de 116 323.08 € ; DECIDE d'affecter l'excédent de la section d'Exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Eau et Assainissement à la section de Fonctionnement pour un montant de 3 265.00 €.

5. Ouverture des Crédits par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente du vote du budget 2022, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget sur l'exercice précédent, en précisant le montant et l'affectation des crédits, soit un montant maximum d'ouverture autorisé au Budget principal M14 : $234\,972 \times 25\% = 58\,743 \text{ €}$.

Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est donc proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2021 des dépenses d'Investissement, conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget 2022, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) comme suit :

Opération d'investissement	Compte – Nature	Dépenses votées au BP 2021	Ouverture 2021 (25 % du BP 2021)
965 – Acquisition de matériel	2158	4 000 €	1 000 €
970 – Voiries et sentiers	2112	27 000 €	6 750 €
972 Travaux bâtiments communaux	2131	170 500 €	42 625 €
979 – Informatique – Cadastre	2183	7 000 €	1 750 €
TOTAL		208 500 €	52 125 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE Madame le Maire à engager des dépenses d'Investissement nécessaires, avant le vote du budget, selon le montant et l'affectation ci-dessus, AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses sur les crédits ouverts, DIT que cette ouverture de crédit sera reprise *au budget primitif 2022* lors de son adoption, Et que ce montant sera ventilé sur les comptes, reportés sur le tableau annexé à la présente délibération, CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2 – Urbanisme et Travaux

1. Autorisations d'urbanisme

Mr Pierre-Marie Clarey fait part au Conseil Municipal des différentes autorisations d'urbanisme déposées en mairie :

- Déclaration Préalable déposée par la société Cimes Energie au Villard, au nom de Mr Bruno Chaumier pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- Déclaration préalable déposée par Mr Félicien Even au Breuil, pour la réfection de la toiture d'un abri de jardin

2. Point sur les travaux en cours :

Mr Pierre-Marie Clarey rappelle à l'assemblée que la commune a passé une convention avec la société NGE Fondations, (Agences Alpes – 6 rue de la métallurgie 38420 Domène) pour l'occupation du terrain communal en amont de Grégny, en bord de la RD 85. Il était notamment convenu que l'entreprise pouvait utiliser « cette plateforme » comme zone de stockage pour véhicules, engins de chantiers et matériaux, ainsi que pour l'hélicoptage, en vue de la préparation des filets et écrans pare-blocs à Ponserand. Une première convention a été signée pour une durée allant du 15 novembre 2021 au 31 janvier 2022, puis une deuxième convention a été prolongée jusqu'au 28 février 2022. Les travaux sont à présent terminés et l'entreprise NGE Fondations s'acquittera d'un montant de 2 000 € H.T. au profit de la commune pour l'occupation du terrain.

Travaux à l'intérieur de la mairie :

Mme le Maire explique à l'assemblée que les travaux de remise en état de l'appartement au-dessus de la mairie sont terminés. L'entrée et la montée de l'escalier de la mairie a été repeinte, les portes d'entrée des deux appartements vont être remplacées. Un sas (cloison vitrée avec double porte) sera installé dans le hall d'entrée de la mairie. Les travaux pour le remplacement des radiateurs du secrétariat et de la salle du conseil municipal, avec l'installation d'un système de programmation, sont en cours.

Fuites sur le réseau eau potable :

Véolia est intervenu sur la commune, afin de réparer des fuites sur le réseau d'eau potable à la Basse et à Grégny.

Débordement du ruisseau du Boilet entre les Moulins et l'école :

Mr Pierre-Marie Clarey informe l'assemblée que l'Office Français de la Biodiversité a été contacté afin de d'évoquer le problème récurrent du débordement du ruisseau, à plusieurs endroits.

Le ruisseau a en effet formé une couche de calcaire, qui a fait « monter son lit » au-dessus du terrain naturel. A cela s'ajoute un amas de feuilles mortes et de branchages qui obstruent et provoquent des débordements récurrents. La commune souhaite par conséquent trouver une solution pérenne pour régler ce problème tout en préservant les intérêts de chacun et de la biodiversité.

3. Point sur la Fibre optique :

Mr Pierre-Marie Clarey fait le point sur les travaux d'installation de la fibre optique sur le territoire de la commune, il explique à l'assemblée que l'Etat a imposé en 2019 que la France soit raccordée en Fibre optique d'ici à cinq ans. Concernant la Savoie, deux zones ont été définies : d'un côté les grandes agglomérations comprenant Chambéry et Aix-les-Bains, et de l'autre tout le reste du territoire. 250 000 points de raccordement ont été définis. Suite aux appels à projet qui ont été lancés, la société COVAGE a été retenue mais elle a souhaité vendre ces obligations à la société SFR via XP fibre (70 % SFR et 30 % orange). C'est donc la société XP fibre qui réalise actuellement les travaux de raccordement sur la commune, mais cette dernière sous traite « la partie travaux » (et par conséquent le tirage de câbles), à la société AGT.

La société AGT doit « tirer » les câbles jusqu'aux boîtes de répartition qui se situent sur les poteaux « Orange ». Le raccordement jusqu'au domicile devra être réalisé par l'opérateur choisi.

Pour le moment la ligne Orange entre les Moulins et l'école se trouve actuellement dans un fourreau provisoire posé à même le sol en pleine forêt, mais elle va être « reprise ». A cet effet les poteaux bois pour déployer la fibre ont déjà été remplacés.

La nouvelle ligne de raccordement de fibre optique en aérien tirée entre Moûtiers et Hautecour est pour le moment une installation temporaire, car la fibre enterrée il y a quelques années pour permettre à la commune d'avoir un accès au haut débit, n'est pas compatible avec les technologies actuelles.

L'ensemble des habitations de la commune devraient être éligibles au raccordement à la fibre optique à la fin de l'année. Il sera possible de tester son éligibilité sur le lien suivant : <https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>.

3 – Ressources Humaines

1. Détermination des nouveaux critères de l'entretien professionnel

Mme le Maire expose, que la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) annexé à la présente délibération. DIT que ces critères sont applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

2. Transformation du Poste d'agent d'entretien-polyvalent à Temps non complet

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, qu'elle a délibéré le 22 novembre 2021, afin de renouveler l'embauche de Mme Christelle DIGARD au poste d'agent d'entretien. Mme le Maire expose à l'assemblée que les termes du contrat de travail de Mme Christelle DIGARD ont été modifiés : celle-ci est engagée en qualité d'agent polyvalent pour assurer l'entretien et le suivi des locations à la Maison du Lac. Cet agent doit assurer également l'entretien des autres bâtiments publics de la commune (salle polyvalente, école, toilettes publiques....) en cas de besoin.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de Madame Christelle DIGARD au poste d'agent polyvalent, et demande donc au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de modifier les termes du contrat d'embauche de Madame Christelle DIGARD, au poste d'agent polyvalent à temps non complet pour assurer l'entretien et le suivi des locations de la Maison du Lac et des autres bâtiments communaux, pour une durée hebdomadaire maximum de 17 heures 30 du 3 janvier 2022 au 3 janvier 2023. DECIDE qu'un contrat à durée déterminée sera passé entre la commune et l'Agent recruté du 3 janvier 2022 au 3 janvier 2023. CHARGE ET AUTORISE Mme le Maire à faire le nécessaire et à signer le contrat de travail à durée déterminée ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier. DONNE POUVOIR à Mme le Maire afin de poursuivre la présente délibération.

4 – Renouvellement du contrat de licence pour la numérisation de l'Etat civil

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la mairie dispose depuis plusieurs années d'un logiciel de gestion d'Etat Civil numérisé, installé sur le poste du secrétariat, qui permet d'imprimer tous les actes d'Etat Civil depuis 100 ans. Le présent contrat à passer avec la SARL Archives Multimédia, dont le siège est situé – 5 route du Pic – 01 260 HAUT VALROMEY, inclus la licence d'utilisation du logiciel, l'assistance et la maintenance du produit. Le contrat de licence est conclu pour une durée de trois années civiles, soit 2022, 2023, 2024. Aux termes de ces trois années, le contrat sera : soit renouvelé annuellement par tacite reconduction (au maximum 2 fois) ; soit non reconduit par la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le contrat de licence / Maintenance à passer avec la SARL Archives Multimédia, dont le siège est situé – 5 route du Pic – 01 260 HAUT VALROMEY, pour une durée de 3 années civiles de 2022 à 2024. DIT que Le prix de la licence / Maintenance / Assistance dans cette configuration est de 160 € H.T par an. AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de licence / Maintenance pour la gestion de l'état civil numérisé, avec la SARL Archives Multimédia.

5 – Questions diverses

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales :

- **Patrimoine**

Mr Denys Borlet informe l'assemblée que l'association du Patrimoine la Combe au Roy travaille actuellement sur une nouvelle exposition photos. L'association souhaite ainsi rajouter de nouvelles photos de Hautecour, des photos anciennes, mais aussi plus récentes relatives aux thèmes suivants : les villages, les costumes, les fêtes, l'école, les cérémonies (les photos de mariages, fiançailles, baptêmes, communions, sont intéressantes car beaucoup de familles y sont réunies et les photos sont de bonne qualité), la vie militaire, la vie religieuse, la vie rurale (travaux des champs, alpages, vignes, fours ...) ainsi que des cartes postales. Les photos seront numérisées et rendues à leur propriétaire sous 8 jours maximum. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent les déposer en mairie. Les photos déjà numérisées, peuvent être envoyées directement par mail à l'adresse suivante : combe.au.roy@gmail.com. L'association « la Combe au Roy » tient à remercier d'avance tous ceux qui participeront à enrichir la photothèque du Patrimoine de Hautecour.

Une exposition sur les calices, les ciboires et les chasubles des prêtres est également à l'ordre du jour.

Mr Denys Borlet informe également l'assemblée que les travaux d'électricité et d'installation de nouveaux bureaux au presbytère sont terminés.

- **Syndicat des Dorons**

Mr Joseph Sellier informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé pour recruter un nouveau prestataire pour le traitement des eaux usées et renouveler la délégation de service public (DSP). La commission a reçu deux réponses à l'appel d'offres : Véolia et Suez. La commission DSP conduit des réunions de négociation toutes les trois semaines jusqu'à fin mars. La date de commencement du nouveau contrat est fixée au 1^{er} mai 2022.

Mr Sellier informe aussi l'assemblée que les travaux de raccordement sur le réseau de la commune de Saint Marcel sont presque achevés. Un léger retard est dû à la situation météorologique.

- **Environnement et déchets :**

Mr Daniel Burlet explique à l'assemblée que les déchets collectés issus du tri sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise sont transportés sur la plateforme de tri à Gilly sur Isère, pour y être traités. Cette plateforme devant fermer d'ici deux ans (elle restera en activité en tant que quai de transfert), les déchets collectés devront ensuite être transportés par camion à Bissy, ce qui devrait engendrer une augmentation du coût pour le traitement des déchets, et par conséquent une augmentation de 4.5 % de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures

ménagères). Cette augmentation est aussi le résultat de l'augmentation du coût du traitement des déchets incitée par le syndicat Savoie Déchet.

- **SIERSS – CIAS :**

Mme Leduc informe l'assemblée qu'un projet de modernisation de la Résidence Autonomie Notre Foyer est actuellement à l'étude, pour répondre aux besoins des seniors et se conformer à la réglementation. L'OPAC propriétaire du bâtiment est dans l'attente d'un projet de construction/réhabilitation. Un terrain jouxtant la résidence a été acquis par la Commune de Salins-Fontaine en vue de la construction d'un nouveau bâtiment qui prévoit une offre plus diversifiée avec notamment l'accueil de personnes handicapées, et de résidents « temporaires ».

La résidence actuelle Notre Foyer, dont la construction date de 1970, n'est plus aux normes et les logements ne sont pas adaptés aux handicapés. Le renouvellement de l'autorisation de la structure est subordonné à une réhabilitation, notamment en matière d'accessibilité handicapée.

Mme Leduc informe également l'assemblée que le CIAS est actuellement confronté à de nombreuses difficultés pour recruter du personnel, en particulier les personnels soignants. La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer un problème existant et il devient aussi difficile de recruter des intérimaires pour palier à ce manque de personnel.

Mme Leduc informe l'assemblée, que suite aux élections municipales qui se sont déroulées à la Léchère, le SIERSS accueille quatre nouveaux délégués.

- **Elections :**

Les élections présidentielles se déroulera :

- **Dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour**
- **Dimanche 24 avril 2022 pour le second tour**

Les élections législatives se dérouleront :

- **Dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour**
- **Dimanche 19 juin 2022 pour le second tour**

- **Elagage des arbres :**

Les grosses chutes de neige du mois de décembre et du mois de janvier ont fragilisé de nombreux arbres qui sont tombés et ont endommagé les lignes téléphoniques et électriques.

Mme le maire rappelle que la réglementation en matière d'élagage prévoit que « les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et que la propriété soit riveraine ou non du domaine public ».

Néanmoins, « ces opérations sont accomplies par l'exploitant du réseau ouvert au public assurant des services fixes de communications électroniques, lorsque le propriétaire du terrain, n'est pas identifié ; et lorsque l'exploitant et le propriétaire du terrain, en sont convenus ainsi par convention, notamment lorsque les coûts exposés par ces opérations sont particulièrement élevés pour ces derniers ou lorsque la réalisation de ces opérations présente des difficultés techniques ou pratiques de nature à porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des réseaux ».

A ce sujet, Mme Le Maire a demandé des devis à des entreprises d'élagage.

Le Maire, Annie Leduc



Annie LEDUC
Le Maire